

## **DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE POUR JEUNES SOURDS ET DEFICIENTS VISUELS : FO NE VALIDE PAS LES NOUVEAUX DIPLOMES PROPOSES**

Depuis 2018, FORCE OUVRIERE porte une grande attention concernant la refonte des diplômes d'État d'enseignement spécialisé pour les jeunes sourds et déficients visuels voulue par le ministère.

Cette refonte qui ne date pas d'hier et qui touche à sa fin, s'est accompagnée en 2022 de la fermeture du Centre National de Formation des Enseignants intervenant auprès des Jeunes Déficiants Sensoriels (CNFEDS) rattaché à l'Université de Savoie Mont-Blanc.

Nous avons à cette occasion pris toute notre place pour obtenir la garantie finalement qu'un établissement de formation prenne le relais, et le choix s'est porté sur l'Institut National Supérieur de formation et recherche – Handicap et Enseignements Adaptés (INSHEA) qui, par ailleurs, dispense un Diplôme Universitaire (DU ASSA TFA/TFV) concurrent direct des diplômes d'enseignants spécialisés.

Les fins de formation ont été sécurisées et nous nous en félicitons mais nous restons étonnés que depuis septembre 2022 c'est bien une année blanche de formation d'enseignants spécialisés qui a lieu, en attendant que le nouvel établissement conventionné prenne le relais.

De la même façon, nous avons pris toute notre place pour permettre que continuent d'exister et d'évoluer les diplômes d'État concernés.

Dès lors, et nous tenons à le rappeler solennellement, ce jour, lors de la Commission Professionnelle Consultative qui a, à son ordre du jour, la présentation et la demande de validation des référentiels des différents diplômes concernés, FORCE OUVRIERE considère que de façon générale nous sommes loin du compte malgré 5 ans de travaux.

**OUI, il y a urgence à valider des référentiels indispensables pour que perdurent ces diplômes mais NON vous ne pouvez pas nous demander de cautionner des résultats qui ne nous conviennent pas.**

Nous regrettons concernant le diplôme d'État pour jeunes sourds, à savoir le CAPEJS, que le référentiel proposé ne soit pas rapproché de celui des enseignants spécialisés de l'Éducation Nationale pour faciliter cette passerelle professionnelle.

De même, il ne contient pas suffisamment de spécialisation au « handicap associé », ce qui à nos yeux, va à l'inverse des intentions de départ de suivre les évolutions de l'accompagnement Médico-social. Cette absence de réelle modification du référentiel de 2018 s'accompagne d'erreurs de copier-coller qui n'ont pas été corrigées.

Malgré nos remarques ce document fait 14 fois référence à la notion de déficience, terme stigmatisant s'il en est.

Et que dire du projet de référentiel de compétences professionnelles qui en plus dans son ébauche beaucoup moins claire que celui de 2018 n'est finalement toujours pas finalisé en ce mois de février 2023, pour une rentrée programmée en septembre.

Force Ouvrière ne portera pas la responsabilité de cette refonte du CAPEJS au rabais n'offrant que très peu de perspectives en termes de formation et de passerelle.

**FORCE OUVRIERE votera contre cette refonte et demande que nos remarques déjà apportées soient enfin prises en compte.**

Concernant la nécessaire refonte des diplômes pour déficients visuels à savoir le CAEGADV (enseignement général), le CAEMADV (enseignement musical) et le CAFPETADV (enseignement technique) dont les arrêtés dataient de 1970, FORCE OUVRIERE salue le fait que la maîtrise de ce diplôme soit prévue.

Mais nous tenons à exprimer notre inquiétude sur la perte de spécialisation du fait de cette fusion. Comme pour le CAPEJS, les référentiels sont bien loin du compte. De même, le rapprochement avec l'Éducation Nationale n'est pas possible.

**FORCE OUVRIERE s'abstiendra et ne votera pas contre cette refonte spécifique, du seul fait de la reconnaissance de la maîtrise.**

Paris, le 09 février 2023